



changement des serrures

Par tête12, le 19/06/2019 à 21:55

Bonjour,

suite aux difficultés financières on avait des problèmes pour payer nos loyers de la location Garage. Je précise que je me suis engagée pour payer les tranches par virement directement sur le compte du bailleur. Celui-ci nous a envoyé la résiliation du contrat à partir du 1 juin en nous donnant un congé de 9 jours après ce temps -là il a précisé que le local sera vidé et rendu en location. Le problème que nous avons récupéré la lettre recommandée le 19 juin entre temps le bailleur a pénétré dans le local et il a coupé et changé la serrure. Après notre entretien sur place et au téléphone il nous dit qu'il ne nous rendra pas nos

affaires personnelles par exemple groupe électrogène d'une valeur de 850 € et poste à souder de 400 € et d'autres encore outils pièces de notre moto et voiture jantes alliage de valeur 200 €. Nous avons les factures lesquelles nous avons eu heureusement chez nous à la maison. Il ne veut pas nous rendre sauf si on lui paie toute la somme et tout de suite; on ne sait plus si ces pièces sont encore là. Pareil pour l'état de lieu nous n'avons aucune possibilité pour remettre le lieu en état correcte sans nos affaires et coller de petits trous. En plus il nous dit que les réparations à faire attendront une somme exacte de notre caution de 500 € alors que nous avons voulu établir un état de lieu et éventuellement procéder aux réparations.

on a jamais reçu un commandement de payer qui prévoit selon contrat un mois pour payer et avec la résiliation deux mois. nous n'avons aucun accès au local ni pour récupérer nos affaires ni pour préparer un état de lieu

il se fait lui-même la justice même si lui nous laissera l'accès au local pour au moins une semaine on est pas sûr de retrouver tout ce qu'on a laissé avant car le bailleur a dit qu'il va vendre des choses pour récupérer de l'argent

On était locataire 8 ans et on a payé plus de 20 000 euros et maintenant avec des soucis financiers on était traité comme des esclaves qui n'ont aucun droit sauf payer de suite et rendre local à un état NEUF

Par Visiteur, le 19/06/2019 à 22:28

Bonjour

Votre proprio devait passer par la voie légale. Il n'a effectivement pas la possibilité d'agir ainsi. Il n'a pas le droit d'entrer dans le logement loué sans autorisation expresse du locataire. Cela

s'apparente à une violation de domicile.

...Article 226-4 du Code pénal dit qu'est condamnable l'introduction dans le domicile d'autrui à l'aide de manoeuvres, menaces, voies de fait ou contrainte, hors les cas où la loi le permet. Et là elle ne le permet pas.

Pour réouvrir le local et récupérer votre matériel, il vous faut une procédure d'urgence, qui passe par la sollicitation du conciliateur de justice.

Par **janus2fr**, le **19/06/2019** à **22:50**

[quote]

Cela s'apparente à une violation de domicile.

[/quote]

Bonjour pragma,

A priori, on parle là d'un garage, pas d'un logement...

Par **tête12**, le **20/06/2019** à **16:01**

Je vous remercie.

J'ai peur en même temps qu'il puisse vendre déjà des objets récemment achetés et lesquels malheureusement laissés dans ce garage. Si je ne les retrouvent pas après éventuel accès qu'il nous donne à ce garage et ne les retrouve pas qu'est ce que je pourrais faire dans ce cas - là?

Par **tête12**, le **20/06/2019** à **16:03**

il a suggéré verbalement que la vente de certains objets est possible afin de récupérer son argent. Que faire?

Par **tête12**, le **20/06/2019** à **16:12**

et puis c'est vrai qu'il s'agit d'un garage cet article concerne uniquement le domicile ou le garage aussi?